



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2009-08-59 modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille de spécifications**

La grille de spécifications à laquelle réfère l'article 7 du Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald est modifiée, à l'égard de la zone 241.1, par l'addition, à la ligne « Autre usage permis », de « (3050) ».

Adopté le 6 avril 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 MAI 2009**